

# FLASH'INFO

SOULTZ-SOUS-FORÊTS - HOHWILLER

Mai 2020



## LE DÉCONFINEMENT DANS LA COMMUNE

Pour la sécurité de tous, l'ensemble des agents communaux, que ce soient des services techniques, administratifs, scolaires et culturels disposeront de masques, de gel hydroalcoolique et de point d'eau avec du savon, lorsqu'ils seront en service.

Il vous est demandé de bien vouloir respecter les consignes qui vous seront données par les agents lorsque vous vous présentez dans un établissement public (mairie, médiathèque, école de musique, écoles maternelle et élémentaire, etc). Les agents sont amenés à suivre un protocole sanitaire pour vous garantir une sécurité optimale ainsi qu'à eux-mêmes.

Merci de bien vouloir respecter les consignes de sécurité.

### LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE LA MAIRIE

Les services administratifs sont ouverts au public à compter du mardi 12/05/2020 dès 14h00 et selon les horaires suivants :

du mardi 12/05/2020 au vendredi 29/05/2020  
de 14h00 à 18h00  
tous les jours ouvrés, sauf le vendredi jusqu'à 17h00

Concernant le service de délivrance des titres sécurisés (Carte Nationale d'Identité/Passeport), dans un premier temps, les agents vont prendre rendez-vous avec les personnes dont le titre est arrivé en mairie pour la remise.

Dans un second temps, ils vont replacer l'ensemble des rendez-vous pris en ligne avant la période de confinement. Aucune nouvelle demande ne pourra être acceptée avant que ces derniers n'aient pu être assurés, sauf en cas d'urgence particulière (militaire, déplacement DOM-TOM, etc). Il y a au total 90 rendez-vous à replacer pour pouvoir répondre aux demandes faites avant le confinement.

À compter du 02/06/2020, l'ensemble des services administratifs reprendront les horaires habituels.

#### Les conditions d'entrée en mairie

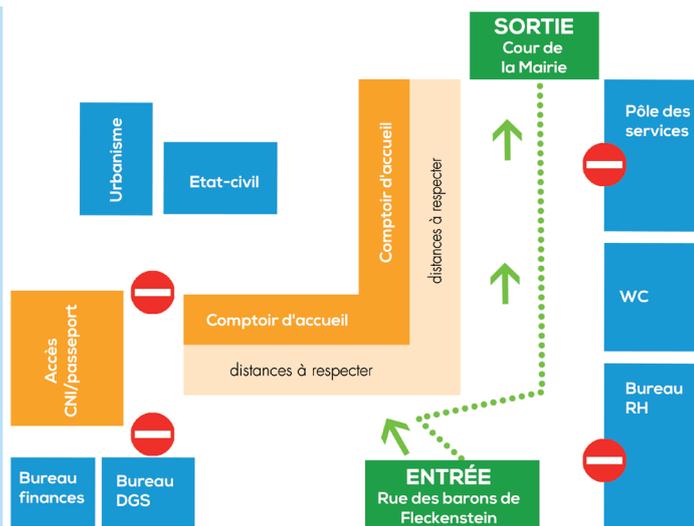
L'entrée dans la mairie est conditionnée au **port du masque**, grand public à minima.

Si vous n'en disposez pas, merci de bien vouloir vous manifester lors de votre arrivée à la mairie, ou dans tous les autres services de la commune, pour que nous puissions vous fournir un masque chirurgical (voir article concernant les masques) et assurer la sécurité de tous.

Avant d'entrer, chaque personne devra **se laver les mains** avec le gel hydroalcoolique mis à disposition dans le sas d'entrée.

**UNIQUEMENT DEUX PERSONNES À LA FOIS DANS LA MAIRIE : merci de bien vouloir patienter à l'extérieur et non dans le sas d'entrée.**

L'entrée se fera par la rue des barons de Fleckenstein et la sortie se fera cour de la mairie. Il vous est demandé de bien vouloir **respecter le marquage au sol** indiquant les **distances de sécurité** et le **sens de circulation**.



Commune de  
SOULTZ-SOUS-FORÊTS  
HOHWILLER

WWW.SOULTZSOUSFORETS.FR

Document édité par :  
Mairie de Soultz-sous-Forêts  
Directeur de la publication :  
Pierre Mammosser  
7 mai 2020

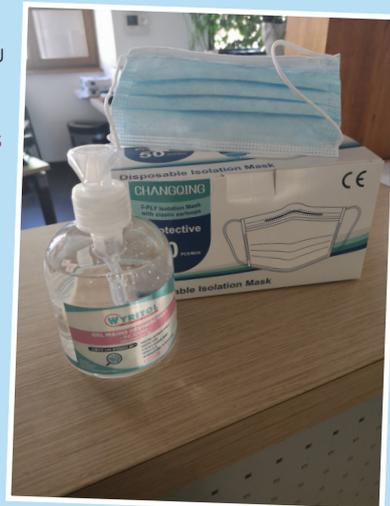
## Les règles applicables pour le service de délivrance des titres sécurisés : Carte Nationale d'Identité/Passeport

Après avoir suivi les règles pour l'entrée en mairie, vous serez conduit au bureau prévu pour votre rendez-vous.

**UNE SEULE PERSONNE est autorisée à entrer dans la salle sauf pour les mineurs.**

Les usagers doivent se laver les mains avec du gel hydroalcoolique avant d'entrer dans la salle. Il vous est également demandé de respecter la distance de sécurité avec l'agent et se conformer aux marquages au sol.

**Tout usager ayant rendez-vous avec nos services pour un titre sécurisé, doit se présenter avec l'ensemble des documents demandés lors de la prise de rendez-vous. Aucune exception ne pourra être faite. Si vous avez des doutes concernant les documents à apporter, vous pouvez consulter le site [monservicepublic.fr](http://monservicepublic.fr) ou bien téléphoner en mairie au 03 88 80 40 42.**



## LES ÉCOLES DE LA VILLE

Les directrices des écoles, le corps des enseignants, les élus et les services communaux ont travaillé ensemble pour organiser la rentrée progressive des élèves dans le strict respect des mesures sanitaires nationales.

Dans un premier temps, le retour à l'école concernera les élèves de l'école élémentaire. **À compter du jeudi 14/05/2020, sur la base du volontariat, les élèves de CM2 seront accueillis à l'école élémentaire.**

Lors de l'accueil des enfants le matin et l'après-midi ainsi qu'à la sortie à midi et le soir, un agent communal spécialisé de l'enfance sera présent au portail pour guider, expliquer et faire respecter les consignes.

Un marquage au sol sera mis en place aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur pour permettre à tout un chacun de pouvoir respecter la mesure de distanciation de 1 mètre. Le nettoyage et la désinfection de l'établissement seront assurés tous les jours et entre chaque mouvement de groupe.

Dans un second temps, et selon les retours des enseignants et directrices des écoles, les autres niveaux d'enseignements rentreront par étape.

Concernant les élèves de maternelle, une rentrée des classes de grande section peut être effectuée à compter du 8 juin 2020, sous condition du retour des enseignants et des directrices sur la gestion des groupes et des mesures sanitaires.

La commune assure la mise à disposition de matériel de protection tel que du gel hydroalcoolique, des gants, du savon liquide, des lingettes désinfectantes, des essuie-mains à usage unique, etc.

Le service de transport scolaire sera assuré à compter du 14/05/2020 en respectant des règles particulières. Il est demandé aux enfants d'entrer **OBLIGATOIREMENT** dans le bus par la porte centrale. Deux rangées de sièges derrière le conducteur seront condamnées et les élèves seront seuls par banquette et installés en quinconce.

### Restauration scolaire et activités périscolaires

Toutes les activités, accueil du matin, restauration, périscolaire du soir, seront assurées dans la limite des contraintes logistiques, en particulier au niveau des locaux.

Pour le service de restauration scolaire, du 14/05/2020 au 19/05/2020 inclus, soit 4 jours, les repas seront tirés du sac. A compter du 25/05/2020, des repas chauds pourront être servis, il est demandé aux parents de bien vouloir se signaler auprès du périscolaire au plus tard le 18/05/2020.

Plus globalement, les activités de restauration scolaire et périscolaires s'inscrivent dans le respect des règles du protocole scolaire établi par l'Éducation nationale. En particulier la notion de groupe scolaire (c'est-à-dire les enfants qui sont dans une même salle de classe) sera strictement appliquée pour éviter tout brassage, que ce soit lors de l'accueil du matin, la restauration de midi, ou le périscolaire du soir.

La limitation de 15 enfants par local sera également la règle.

## LA MÉDIATHÈQUE

**La médiathèque ouvre de manière progressive à compter du 19/05/2020.** Dans un premier temps, un drive est proposé aux lecteurs, son fonctionnement sera précisé au courant de la semaine du 11 mai 2020.

L'ouverture progressive sera étayée jusqu'au 2 juin 2020 pour permettre de gérer au mieux les mesures sanitaires nécessaires à l'ouverture globale au public.

Les conditions d'accès et le fonctionnement de la médiathèque vous seront détaillés dans un prochain temps sur <https://sultz-sous-forets.bibli.fr> ainsi que sur la **page Facebook : Médiathèque de Sultz-sous-Forets.**

## L'ÉCOLE DE MUSIQUE

L'école de musique ouvrira ses portes aux élèves à compter de **la semaine du 18 mai 2020 mais uniquement pour les cours individuels**. Le planning sera transmis aux élèves inscrits aux cours individuels, par le directeur, via les voies de communication habituelles. Un protocole sanitaire sera mis en place pour l'accueil des élèves et des professeurs, des masques seront à disposition dès que cela sera nécessaire.

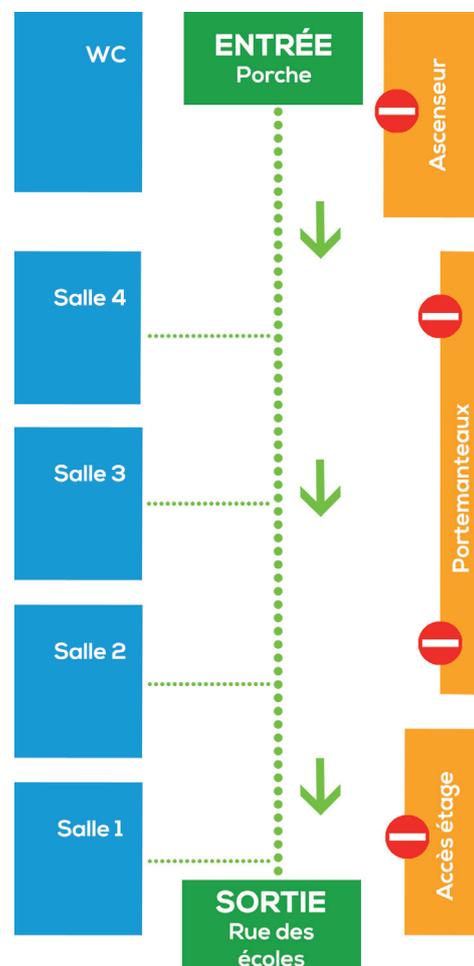
### Les conditions d'entrée à l'école de musique

L'entrée des élèves se fait par le nouveau porche, il est demandé aux parents et accompagnants de ne pas pénétrer dans l'enceinte de l'école de musique.

Le professeur de musique viendra ouvrir la porte à l'élève attendu pour son cours. De ce fait, l'élève doit impérativement arriver à l'heure, en cas de retard ou d'absence, merci de prévenir au plus tôt le professeur de musique pour qu'il puisse gérer l'ensemble des élèves suivants.

Les élèves devront se laver les mains avec du gel hydroalcoolique, situé dans le sas à côté des WC et ce, avant d'entrer dans le reste du bâtiment. Pour les enfants ne pouvant s'en servir, ils devront utiliser du savon et de l'eau mis à disposition dans les WC.

A la fin du cours, le professeur accompagne l'élève à la sortie qui se fera par la rue des écoles. Il est demandé aux parents et accompagnants de bien vouloir récupérer l'élève à la fin du cours pour éviter tout encombrement devant la sortie.



## À PROPOS DES MASQUES

### Rappelons d'abord qu'il existe trois catégories de masques :

- FFP2, qui sont des masques médicaux pour les soignants, la commune n'en dispose pas
- FFP1 qui sont des masques chirurgicaux jetables
- En tissu, dit « grand public » qui sont lavables

La commune s'est dotée de 12.000 masques de type FFP1 pour équiper le personnel communal et constituer un stock dans l'hypothèse où il serait nécessaire d'équiper des personnes souhaitant accéder à des établissements publics et qui ne disposent pas de masque, et pour soutenir les équipes scolaires des deux écoles.

La commune a également commandé des masques en tissu lavable, pour la population, en lien avec le département du Bas-Rhin. La dotation est de deux masques par habitant, l'un financé par le département, l'autre par la commune.

Nous avons malheureusement enregistré un retard dans la livraison de ces masques, le Pôle Textile Alsace, qui traite la commande, ayant rencontré des difficultés dans la production. La dotation sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres d'ici la fin du mois de mai.

### Fabrication de masques en tissu par des bénévoles

Comme les masques sont une denrée rare actuellement, une trentaine de bénévoles de Sultz-sous-Forêts et Hohwiller ont pris l'initiative d'en fabriquer en tissu. Ainsi, divers ateliers ont vu le jour. La plupart des personnes travaillent à domicile, d'autres à La Saline (qui a été mise à disposition par la commune). Les ateliers se répartissent entre la découpe du tissu, le pliage, la couture, le repassage et la mise en place des élastiques. De nombreuses personnes volontaires ont fourni du tissu et donné de leur temps.

Nous souhaitons saluer cette belle démarche. Ces masques seront distribués gratuitement par ces mêmes bénévoles, à partir de ce week-end, aux personnes les plus fragiles ou à risque de la commune.



# LA RÉOUVERTURE DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Pendant la période de confinement, le marché hebdomadaire n'a pas pu se tenir comme cela a été le cas pendant 10 ans. Néanmoins un système de dépôt drive minimum avait été mis en place depuis plusieurs semaines.

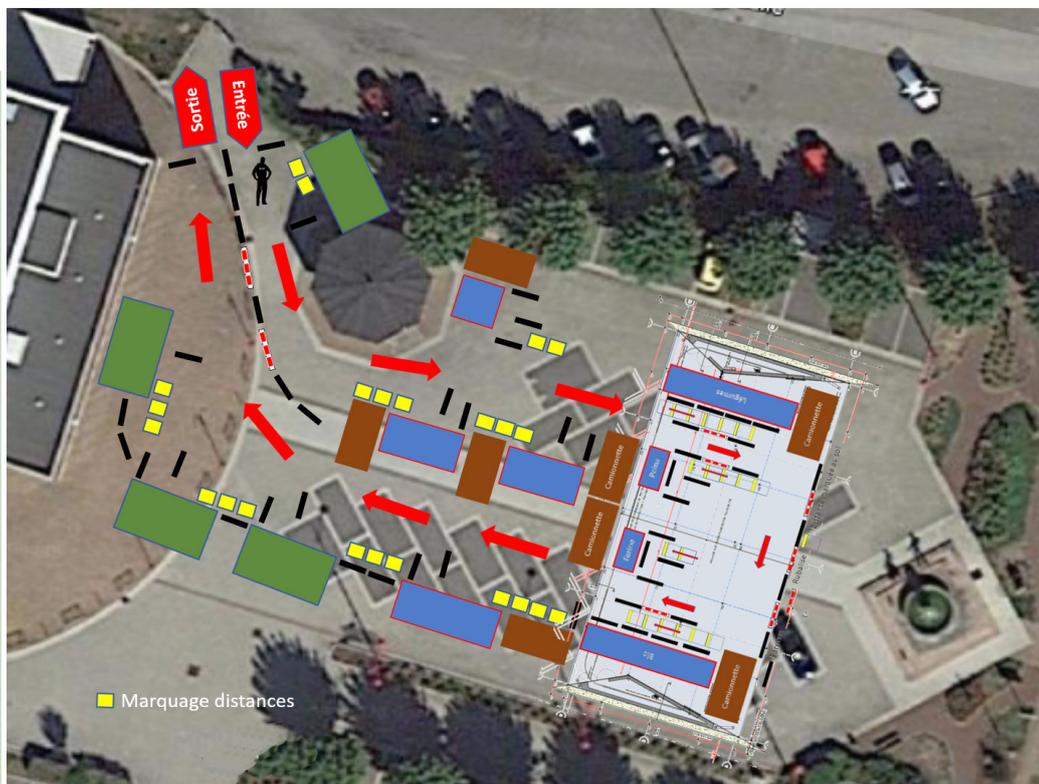
**Pour assurer un retour du marché aux habitants et soutenir les producteurs locaux, la réouverture de ce dernier aura lieu à compter du vendredi 15 mai 2020 à 16h00.**

Dans le respect des préconisations sanitaires nationales, le nombre de producteurs présents a été limité pour assurer le respect des gestes barrières.

## Les consignes pour la venue au marché

Des consignes strictes seront mises en œuvre pour assurer la sécurité de tous. Il y aura un cheminement, avec un marquage au sol, à respecter. Des barrières complètent le dispositif.

Le marché se tiendra, comme d'ordinaire, sous le Forum et sur la place du Général de Gaulle, utilisée dans sa totalité pour pouvoir accueillir un maximum de stands dans les meilleures conditions. Il n'y aura qu'une seule entrée et une seule sortie. Ces dernières seront surveillées pour assurer le bon déroulement du marché.



Devant chaque stand, une organisation sera mise en œuvre pour respecter les mesures barrières. Une seule personne par foyer pourra se rendre au marché, sauf pour les personnes nécessitant un accompagnement.

Il vous est demandé de bien vouloir respecter l'ensemble des gestes barrières, les distances de sécurité et les consignes données à l'entrée.

**Nous espérons vous revoir dès vendredi !**

## L'ÉCONOMIE

La crise sanitaire engendrée par le COVID-19 va déboucher sur une crise économique sans précédent. Une crise inédite à bien des égards. De par son ampleur, mais aussi et surtout, de par ses caractéristiques : une mise à l'arrêt brutale de l'économie, par confinement de la population, pour éviter un désastre sanitaire.

Face à une récession qui s'annonce particulièrement sévère, les pouvoirs publics mobilisent des moyens considérables : que ce soit au niveau de l'Europe, de la France, de la région Grand Est, du département, ou de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt.

La Communauté de communes de l'Outre-Forêt participe notamment à un Fonds de Résistance, en collaboration avec la Région, le Département et la Banque des Territoires. Il s'agit d'une avance de trésorerie complémentaire aux autres aides, au profit des entreprises de moins de 10 salariés.

Par ailleurs, la Communauté de communes s'est mise en relation avec l'ensemble des entreprises du territoire pour évaluer l'état de l'économie locale et les difficultés rencontrées dans la relance des activités.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE



**Pour suivre l'évolution des mesures :**  
**[www.soultzsousforêts.fr](http://www.soultzsousforêts.fr) / l'application mobile de la ville / la page Facebook**